

<https://www.zurbains.com/societe/immobilier/garantie-immobiliere-solidaire-les-maladies-graves-ne-seront-plus-un-frein-pour.html>



# Garantie Immobilière Solidaire : les maladies graves ne seront plus un frein pour l'acquisition de sa résidence principale



- Société - Immobilier -  
Date de mise en ligne : vendredi 10 juillet 2020

---

Copyright © Zurbains - Tous droits réservés

---

L'Ile-de-France va aider certains de ses habitants, gravement malades ou l'ayantété, à emprunter pour acheter un premier bien immobilier en prenant à sa charge le coût supplémentaire demandé pour assurer leur prêt à cause de leur état de santé.

## **Immobilier : l'Ile-de-France va aider certains malades graves à emprunter**

Annoncée à la fin de l'année dernière, la mise en oeuvre de ce dispositif a été actée jeudi par la signature des premières conventions "**Garantie Immobilière Solidaire**" entre la région Ile-de-France et CNP Assurances, La Banque Postale, la Banque Populaire Rives de Paris, la Banque Populaire Val de France et la Caisse d'Epargne Ile-de-France.

### **Entrée en vigueur le 25 août**

En vigueur dès le 25 août, cette aide se veut complémentaire à la convention "Aeras". Créée en 2007, Aeras est censée faciliter l'obtention d'un prêt ou d'une assurance de prêt pour les personnes connaissant ou ayant connu un grave problème de santé. Parmi les maladies concernées figurent par exemple l'infection par le VIH, les formes graves du cancer du sein et de la prostate, les leucémies, les hépatites virales chroniques ou la mucoviscidose.

*"Les bénéficiaires du dispositif doivent être primo-accédants pour une résidence principale en Ile-de-France et bénéficier par ailleurs du dispositif +d'écèlement+ prévu par la convention Aeras",* est-il précisé dans un communiqué.

### **Crédit de moins de 320.000Euros et limite d'âge**

En clair, les bénéficiaires du dispositif régional devront être également éligibles au mécanisme de limitation des majorations de tarifs prévu par Aeras. Celui-ci est ouvert sous conditions de ressources et pour un prêt inférieur à 320.000 euros dont l'assurance arrive à échéance avant le 71e anniversaire du souscripteur.

### **Le système Aeras inefficace**

Le système Aeras "ne fonctionne pas bien" car il est "trop peu connu du grand public" et "ne compense qu'une partie" de la surprime alors qu'ici il s'agit bien d'effacer toute la surprime, a déclaré Valérie Péresse, présidente de la région Ile-de-France, lors d'une téléconférence.

Cette part de surprimés non prise en charge par Aeras sera donc absorbée par un fonds régional de garantie de 3,7 millions d'euros. Ce dispositif est prévu jusqu'à fin 2021 mais "a vocation à être pérenne", selon Mme Péresse.

"D'autres réseaux bancaires" doivent rejoindre les premiers établissements financiers signataires "à partir de septembre", a-t-elle assuré, estimant que "plusieurs milliers de personnes" seront concernées chaque année par ce mécanisme régional.

*Post-scriptum :*

L'adresse originale de cet article est <https://www.francetransactions.com/...>